

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 30 avril 2015 à 10 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
André Morin, maire de Grosses-Roches
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 10 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance, vérification du quorum et renonciation à l'avis de convocation;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Développement local et territorial;
- 4- Demande d'une contribution de base au MTQ pour l'année 2015 dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 2 – Transport collectif régional;
- 5- Organisation d'un service de transport pour les funérailles de M^{me} Gaétane Courcy, coordonnatrice à l'ADHG;
- 6- Autorisation de conclure une entente avec le Sentier International des Appalaches (SIA) Québec pour la fourniture de services;
- 7- Bail de location – Valeurs mobilières Desjardins;
- 8- Période de questions;
- 9- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 181-04-15

VÉRIFICATION DU QUORUM, RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents, constatent le quorum et conviennent de renoncer à l'avis de convocation pour tenir une séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance des sujets à inscrire à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

DE tenir une séance extraordinaire du comité administratif de la MRC et d'adopter l'ordre du jour tel qu'établi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Développement local et régional-Orientations

Les membres du comité administratif échantent et donnent des orientations en lien avec les descriptions de tâches et la classification des postes à créer dans la convention collective de la MRC en prévision de la rencontre avec le SFCP à ce sujet.

RÉSOLUTION 182-04-15

DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION DE BASE AU MTQ POUR L'ANNÉE 2015 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF, VOLET 2 – TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

CONSIDÉRANT QUE des services de transport collectif régional sont disponibles sur le territoire de la MRC de La Matanie depuis l'année 2000 et que la MRC et le milieu appuient financièrement ce service depuis son début;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu d'effectuer, en 2015, environ 6 000 déplacements;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 2, et que celui-ci prévoit que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC, Pacte rural et usagers), et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année pour moins de 10 000 déplacements au cours de l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis au cours des trois années suivantes dans les services de transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE, pour les services de transport, la MRC de La Matanie prévoit contribuer en 2015 pour une somme de 13 000 \$, à laquelle s'ajoutera un montant prévu de 25 000 \$ provenant du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers sera de 12 000 \$ en 2015;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2015 et que les états financiers permettront de les valider;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière estimée au MTQ pour 2015 pourrait être de 100 000 \$ pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie s'engage à effectuer environ 6 000 déplacements au cours de l'année 2015;

QUE la MRC de La Matanie demande au MTQ, une contribution financière de base de 100 000 \$ pour les services du transport collectif pour l'année 2015;

QU'un Plan de développement du transport collectif de la MRC de La Matanie soit déposé au MTQ selon les modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 2;

QUE la MRC déclare avoir l'intention de réinvestir le surplus accumulé dans les services de transport collectif régional au cours des trois années suivantes;

QUE la MRC s'engage à produire le rapport d'exploitation 2015 au plus tard le 1^{er} mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 183-04-15

ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT POUR LES FUNÉRAILLES DE MADAME GAÉTANE COURCY, COORDONNATRICE À L'ADHG

CONSIDÉRANT le décès de madame Gaétane Courcy, directrice générale de l'Association des handicapés gaspésiens (ADHG) et que ses funérailles auront lieu samedi, le 2 mai à 10 h 30;

CONSIDÉRANT QUE les heures de transport du samedi sont de 12 h à 16 h;

CONSIDÉRANT QU'une demande de contribution a été faite par le conseil d'administration de l'ADHG pour que la MRC de La Matanie offre, de façon exceptionnelle, un service de transport adapté à sa clientèle pour les funérailles de M^{me} Courcy;

CONSIDÉRANT QUE l'ADHG est un partenaire important au niveau du service de transport adapté de la MRC de La Matanie depuis le début;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé est de 250 \$ (environ 3 heures pour 2 autobus à 38,60 \$/heure);

CONSIDÉRANT QU'un budget pour des transports spéciaux est disponible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise le financement et l'organisation, de façon exceptionnelle, pour permettre la participation aux funérailles de M^{me} Gaétane Courcy, d'un service de transport adapté par la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 184-04-15

TOURISME – AUTORISATION DE CONCLURE UNE ENTENTE AVEC LE SENTIER INTERNATIONAL DES APPALACHES QUÉBEC POUR LA FOURNITURE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie opère un bureau d'accueil touristique, lequel est situé au Phare de Matane;

CONSIDÉRANT QUE le Phare de Matane accueille déjà des organismes, soit le Sentier International des Appalaches Québec, le Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane et Lire la Mer;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de favoriser le partage de ressources humaines entre les organismes présents et la MRC de La Matanie pour favoriser la fréquentation du Phare de Matane et la qualité de l'accueil;

CONSIDÉRANT QUE le Sentier International des Appalaches Québec propose de fournir des services de ses employés pour assurer le bon fonctionnement du bureau d'accueil touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie accepte la proposition forfaitaire pour la fourniture de services de la part du Sentier International des Appalaches Québec d'une valeur de 8 500 \$, avant taxes;

QUE le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer une entente avec le Sentier International des Appalaches Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 185-04-15

ÉDIFICE DE LA MATANIE – BAIL DE LOCATION (VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 3-02-15 du comité administratif autorisant l'option de renouvellement du bail avec *Valeurs mobilières Desjardins (VMD)*;

CONSIDÉRANT QUE le bail viendra à échéance le 30 avril 2015 et que *Valeurs mobilières Desjardins (VMD)* demande une proposition pour un nouveau bail d'une durée de six (6) ans;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du document préparé par la directrice à la gestion financière concernant les modalités financières proposées pour le renouvellement du bail du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale et/ou la directrice à la gestion financière soient et sont autorisées à procéder à des échanges avec *Valeurs mobilières Desjardins (VMD)* afin de préparer un nouveau bail selon les modalités financières discutées et les paramètres suivants :

- Bail pour une durée de six (6) ans du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2021;
- Loyer pour une superficie de 1 998 pi², auquel s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables;
- Entretien ménager du local à la charge du locataire;
- Toutes les autres clauses standards du bail de location;

QUE le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie, les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 186-04-15

Il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 12 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
Pierre Thibodeau

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Pierre Thibodeau*